



**Municipalité**

**Au Conseil communal de L'Abbaye**

L'Abbaye, le 7 octobre 2024

**Préavis municipal n° 09/2024**  
**RÉAMÉNAGEMENT DU GIRATOIRE**  
**DU MONT DU LAC, LE PONT**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

## **INTRODUCTION**

Le 23 mai 2000, le Conseil Communal de L'Abbaye acceptait la création d'un giratoire, au Pont, au Mont du Lac, giratoire subventionné à 90% par l'Etat de Vaud.

En 2010, ledit giratoire a enfin été décoré avec une œuvre d'une artiste locale, Jeanine Berney et réalisée par Martin Aubert. Le coût total du projet était d'environ CHF 16'000.--.

Aujourd'hui et à la suite des travaux effectués par le canton pour remettre en état la route de Pétra Félix, la municipalité trouve le moment opportun pour changer la décoration de ce giratoire.

C'est pourquoi elle vous présente un préavis en vue de renouveler la sculpture qui orne ledit giratoire.

## **1. SITUATION**

À l'occasion du réaménagement du nouveau giratoire « La Voile » du Mont du Lac, il a été lancé un appel à projets pour la création d'une œuvre artistique destinée à orner ce lieu d'entrée et d'accueil à la Vallée de Joux depuis Pétra Félix.

Le projet se devait d'intégrer l'art dans l'espace public et s'inscrire dans la politique culturelle de la commune. L'appel à projets s'adressait à tout artiste, plasticien ou collectif suisse souhaitant contribuer à l'enrichissement du patrimoine artistique et culturel Combier, par la création d'une œuvre pérenne pour l'espace public.

Le lieu étant fixe et prédéfini, les candidats devaient élaborer un concept et proposer une œuvre pensée en fonction de celui-ci, en respectant les données techniques liées au terrain (trafic routier, pérennité, etc.).

Un cahier des charges précis a été envoyé et **le projet** devait impérativement répondre aux critères suivants :

#### 🌀 Thématiques

- Identité régionale
- Les savoir-faire de la Vallée

#### 🌀 Dimensions

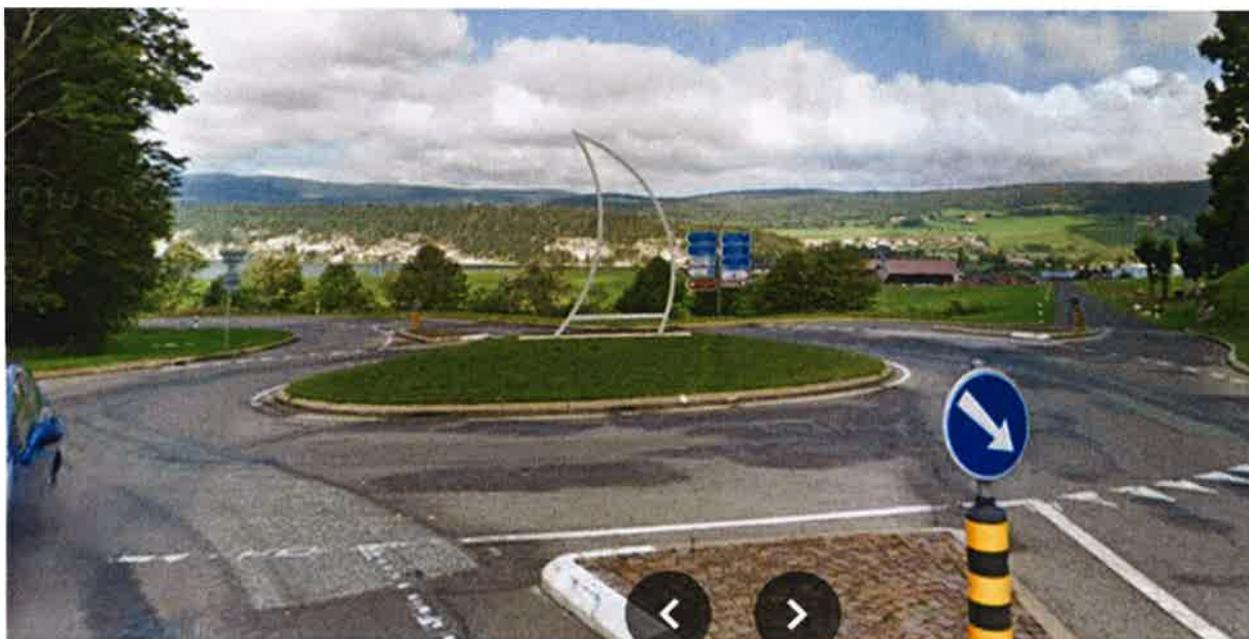
- Hauteur minimale : 2,5 mètres
- Hauteur maximale : 5 mètres
- Socle de base : 3,8 sur 3,8

#### 🌀 Données relatives à la sécurité

- L'œuvre ne doit pas présenter d'arêtes vives, de saillies, de câbles ou d'obstacles durs sur une hauteur de 2 mètres au-dessus du replat de l'îlot central.
- Il faut privilégier des aménagements ou des structures déformables.
- L'œuvre doit supporter la pression du vent.
- L'œuvre ne doit pas comporter de parties mobiles ou de lumières variables.

#### 🌀 Matériaux

- Les matériaux utilisés doivent être résistants aux intempéries et pour une durée minimale de 20 ans.



Vue du giratoire aujourd'hui.

## 2. PRÉSENTATION ET ATTRIBUTION

L'appel à projets a rencontré un vif succès, la municipalité ayant reçu neuf dossiers très variés.

Après un premier tri, trois dossiers ont été retenus, sur la base des critères d'analyse suivants :

- Qualité du projet
- Originalité
- Rayonnement
- Durabilité
- Prix

Le choix s'est porté sur un artiste aux origines combières, à savoir M. Boris Dennler.

M. Dennler est né à la Vallée de Joux, a grandi Derrière-la-Côte, a bricolé dans l'atelier familial et a fait des cabanes dans le Risoud. Il a fait ses classes Chez-le-Maître et suivi une formation de mécanicien de précision à l'école technique. A 20 ans, un désir de voir ailleurs l'a emmené à Lausanne, puis Vevey où il a fait un apprentissage de Polydesigner 3D. Le vent l'a poussé ensuite à Fribourg où il a commencé à produire des objets de design en pièces uniques ou en petites séries. Autodidacte dans ce domaine, il avait besoin de fabriquer par fièvre créatrice. Il y a quelques années, il a participé à l'expo estivale Nature et Industrie organisée par l'Essor avec une œuvre questionnant les modes de transport.

## 3. LE PROJET, VU PAR L'ARTISTE

### Contexte

Venant de la plaine depuis Mont-La-Ville, en descendant le col du Mollendruz, on est frappé par la beauté de cet endroit précis où le lac se dévoile. On arrive à destination...

On arrive vraiment à quelque part... A la Vallée de Joux !

Cet endroit précis est le lieu parfait pour une intervention artistique d'accueil, de bienvenue. Dans l'autre sens, il fait office d'un au revoir, de promesse de retour...

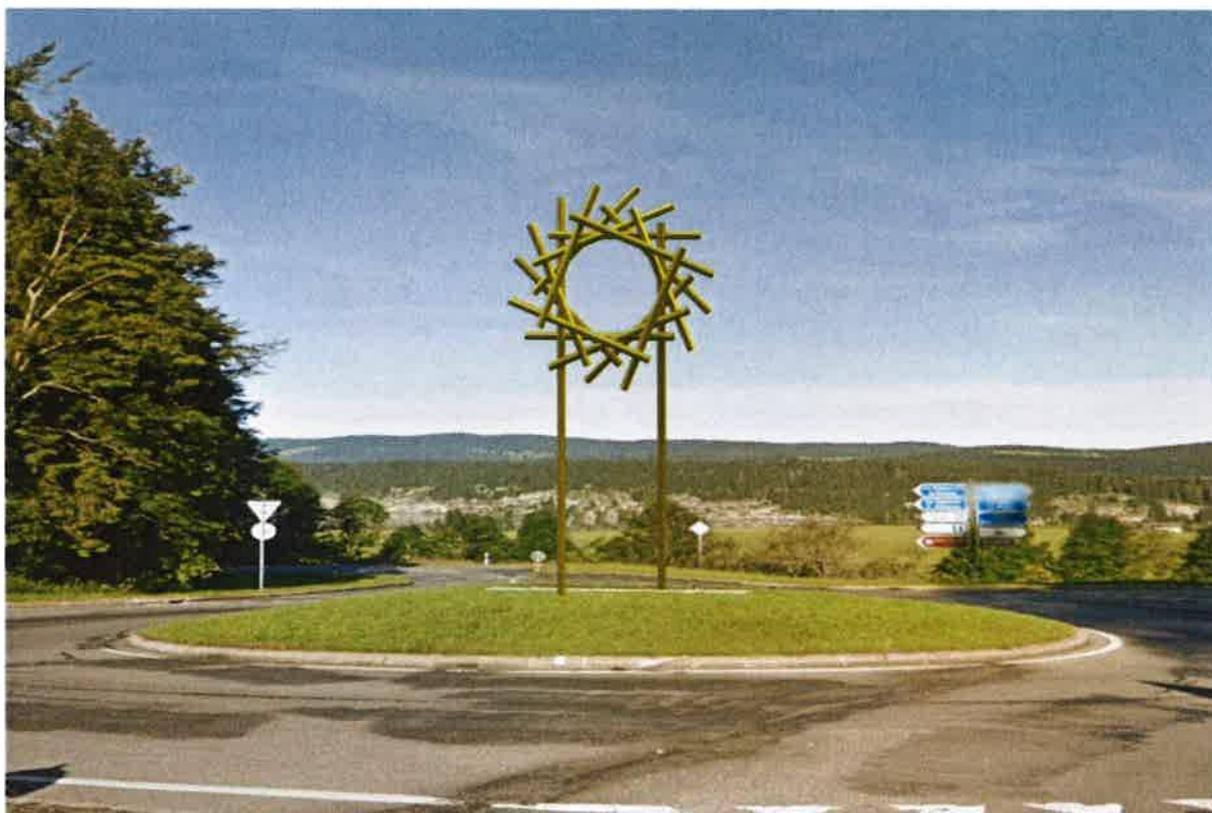
### Le soleil

Pour accueillir, il faut un symbole fort, simple et efficace.

La simplicité est parfois plus compliquée à obtenir que l'inverse. C'est enlever le superflu, l'inutile, retourner à la base et à l'essentiel. Cela peut être aussi perçu comme quelque chose d'enfantin, mais il n'en est rien.

Le parti pris de ce projet est de le faire en hauteur, de donner de l'élévation, de la légèreté. Un mouvement circulaire en cohérence avec le lieu. C'est aussi un symbole d'élan industriel lié à la nature, car cette sculpture met en valeur son environnement immédiat.

Cette sculpture est directement inspirée des roues d'échappement en horlogerie, savoir-faire incontournable de la région. C'est comme une sorte de croquis technique abstrait de ces merveilles de précision. Les tubes semblent tourner et donne une sensation de mouvement autour d'un cercle invisible, comme un stop-motion superposé. Cela crée un cadre photo, un diaphragme photogénique. Les amateurs de photographies et autres Instagrameurs voudront certainement capturer la lune ou le soleil couchant au centre de l'œuvre.



### **Mes motivations :**

« C'est clair que cet appel à projet de giratoire m'a tout de suite parlé. Par son emplacement, et par le fait que je me dirige de plus en plus vers la sculpture. Pour moi, c'est une opportunité à ne pas manquer pour faire quelque chose pour la Vallée, car elle m'a beaucoup donné. Cela serait une grande fierté. Pour ce projet, j'ai dû me remettre en question artistiquement, car le cahier des charges m'a fait sortir de ma zone de confort, ce qui m'a plu énormément. Il en ressort une œuvre qui pour une fois n'est pas du recyclage, n'est pas une sorte de ready-made, et cela me pousse vers d'autres champs des possibles. Elle me correspond néanmoins parfaitement et, je rêve de la réaliser »

### **Matérialité**

Tube acier zingué jaune (traitement anticorrosif avec aspect doré, à Yverdon).

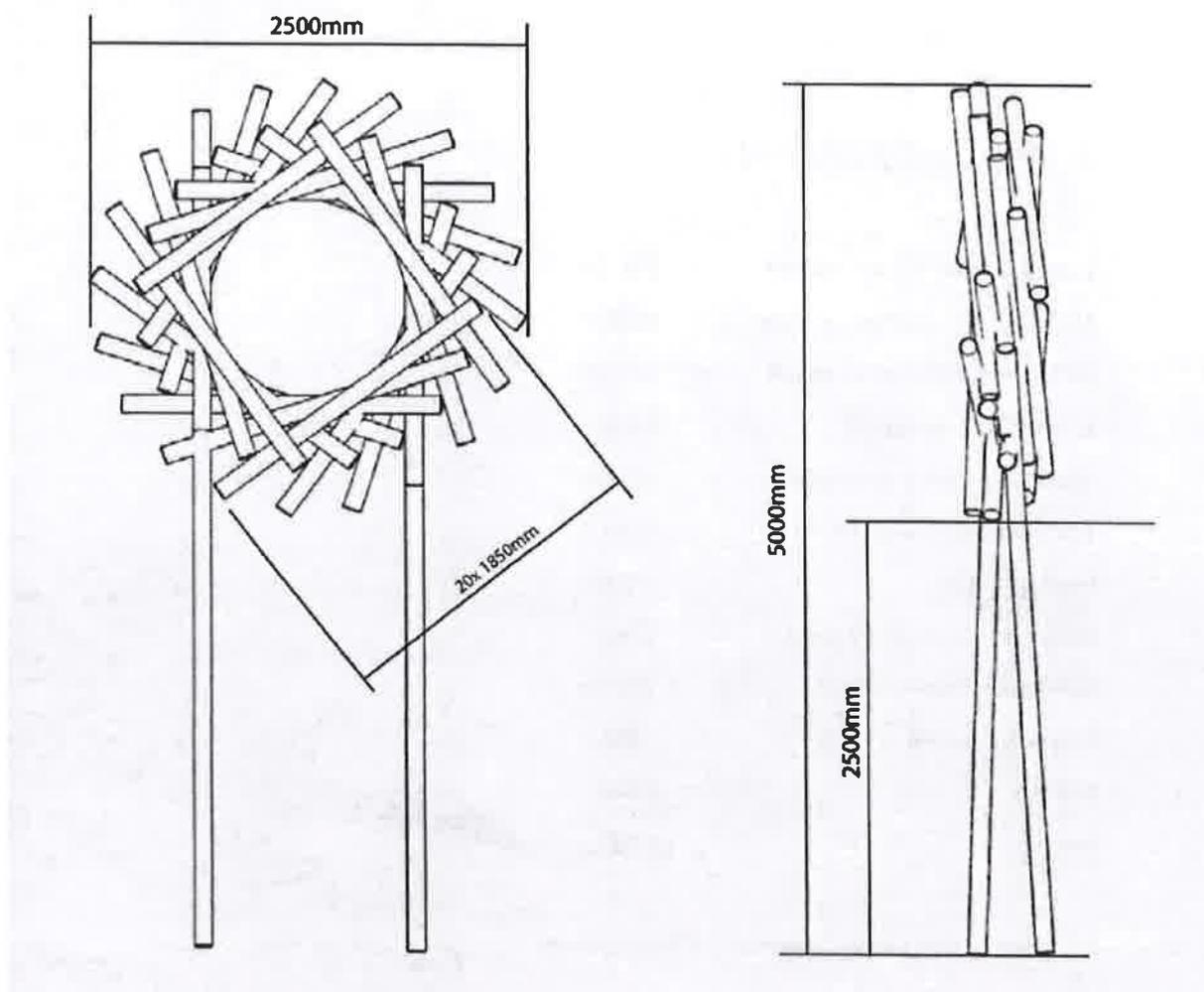
### **Technique**

Les tubes de 100 mm sont produits en atelier, chez Martin Aubert au Séchey. Le soleil de diamètre de 2,5 mètres est ensuite transporté sur place et assemblé sur ses pieds.

René Crisinel, ingénieur civil HES valide les dimensions, poids et technique.



La sculpture comprend 20 tubes de diamètre 100mm ép.1mm en acier galvanisés jaune boulonnés ensemble  
2 tubes sont plus longs et servent de pieds, leur paroi est beaucoup plus épaisse.  
Des empattements sont prévus pour un vissage au sol à l'aide de goujons d'ancrage.



## 4. Coûts

Le montant estimatif des travaux est décomposé comme suit :

Description	Montant
Travaux préparatoires	15'000.00
Œuvre « Le Soleil » de Boris Dennler	30'000.00
Pose + divers et imprévus <b>et TVA</b>	9'000.00
<b>Total TTC</b>	<b>54'000.00</b>

## 5. AMORTISSEMENT

La modification de l'**art. 17 alinéa 1** du règlement sur la comptabilité des communes indique que :

1. *Les durées d'amortissement des investissements obligatoirement amortissables portés à l'actif du bilan (y compris stations d'épuration, réseaux d'eau et chauffages à distance) sont fixées en fonction de la catégorie d'immobilisations dans une annexe.*

C'est la raison pour laquelle la méthode d'amortissement figure dans le texte du préavis comme suit :

- Le montant sera amorti sur une durée de **10 ans**, obligatoire selon l'annexe du RCom « travaux de menue importance » (cité ci-dessus) par le compte 420.3311.

## CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil Communal de L'Abbaye

- Vu le préavis n° 09/2024 relatif au réaménagement du giratoire du Mont du Lac, Le Pont,
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### décide

- 1) **d'accorder** un crédit, si nécessaire, de cinquante-quatre mille francs (CHF 54'000.--) TTC, pour entreprendre le changement de l'œuvre du Giratoire du Mont-du-Lac
- 2) **de financer** ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement, voté à seize millions neuf cent mille francs (CHF 16'900'000.--). L'endettement au 31 décembre 2023 s'élève à huit millions trois cent septante-deux mille sept cent francs (CHF 8'372'700.--).

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité, dans sa séance du 7 octobre 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Christophe Bifrare



La Secrétaire



Laetitia Nicod

Délégués municipaux : M. Patrick Berktold, Mme Carole Voutaz

Commission chargée de l'étude du préavis n° 09/2024 :

Rapportrice : Mme Isabelle Jossevel

Membres : Mme Alexandra Ducommun

M. Raphaël Golay

Suppléant : M. Nobert Guignard